

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 7 mai 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 7 mai à 19h00 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier,
Manon Beaudet, René Bergeron.
Est absent : Félix Beauvillage

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire.
Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2013-05-060

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-061

02- Adoption du procès-verbal du 2 avril 2013 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 2 avril 2013, séance ordinaire, soit adoptée.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2013-05-062

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 79 415.87\$, dont 7 186.59\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

04- Dépôt de la situation financière au 30 avril 2013.

La directrice générale dépose les états financiers sur les activités de fonctionnements au 30 avril 2013.

2013-05-063

05- Avis de motion/tarification aux demandes de modifications aux règlements d'urbanisme.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Lampron, qu'à la présente séance du conseil, qu'un règlement sur la tarification aux demandes de règlements d'urbanisme portant le numéro :

- 2013-262 « Règlement de tarification »

est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

René Bergeron arrive à 19h36

2013-05-064

06- Adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n°216 et du règlement de concordance du règlement de zonage n°242 ;

Considérant que le règlement de zonage n°216 nécessitait une modification concernant des dispositions spéciales applicables à certains usages ou à certaines zones sur le territoire de Saint-Samuel;

Considérant que les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse tel que décrit à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* attribuée aux articles 124 à 137, 137.1 à 137.5 et 137.15;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées.

En conséquence, il est proposé par Grégoire Bergeron appuyé par Manon Beaudet et résolu à l'unanimité d'adopter le 1^{er} projet au règlement d'amendement au règlement de zonage portant n°2013 -263

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-065

7- Avis de motion/modification aux règlements de zonage.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Manon Beaudet, qu'à la présente séance du conseil, qu'un amendement aux règlements zonage, portant le numéro :

- 2013-263 « Règlement de zonage »

est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus dans le délai prescrit. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-066

8- Gestion de l'offre.

ATTENDU les négociations commerciales en cours entre le Canada et les pays européens et de la région Asie-Pacifique pour d'éventuels accords de libre-échange;

ATTENDU QUE ces accords pourraient éventuellement toucher des produits agricoles;

ATTENDU QUE l'agriculture est l'un des principaux piliers économique du Canada;

ATTENDU QUE c'est avec l'agriculture que sont nées les municipalités de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le système de gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulets, de dindons, d'œufs d'incubation et d'œufs de consommation vise à ce que soient produits les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins canadiens;

ATTENDU QUE cela permet d'éviter la production de surplus qui devraient être écoulés à perte;

ATTENDU QUE le système de gestion de l'offre amène aussi comme bénéfices des prix à la production et de détail plus stables;

ATTENDU QUE cela favorise le maintien de fermes dans les communautés;

ATTENDU QUE de plus en plus, la population est sensible à la consommation d'aliments produits localement;

ATTENDU QUE les producteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

ATTENDU QUE dans ce contexte, ils ont besoin d'être protégés pour éviter que leur marché soit envahi par des productions faites avec des règles moins strictes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de René Bergeron, appuyée par Léo Gauthier, il est résolu que la Municipalité de Saint-Samuel soutienne le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il

obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-067

9- Résultat des soumissions du rang 2.

Sur proposition de Grégoire Bergeron, appuyée par Léo Gauthier, il est résolu que la Municipalité de Saint-Samuel accepte la soumission de Sintra Inc (Région Centre du Québec) pour le contrat de pavage du rang 2 ouest au montant de 203 505.75\$ taxes incluses.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-068

10- Pierre et transport rang 2

Sur proposition de René Bergeron, appuyée par Léo Gauthier, il est résolu d'envoyer des soumissions pour le transport de pierre.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-069

11- Demande de soumission clôture au garage municipal.

Le conseiller Léo Gauthier propose de demander des soumissions pour une clôture au garage municipale.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-070

12- LVM/vérification travaux du rang 2.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'engager la firme d'ingénierie LVM pour la supervision des travaux du pavage rang 2.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-071

13- Mainlevée/terrain rue Le Grand.

Sur proposition de Manon Beaudet, appuyée par Grégoire Bergeron, il est résolu que la municipalité de Saint-Samuel s'engage à accorder une mainlevée totale l'inscription de tous les droits hypothécaires et autres lui résultant du jugement de la Cour du Québec, district d'Arthabaska, numéro 415-22-002497-026 et de l'avis d'hypothèque légale, lesquels ont été publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 14 avril 2003, sous le numéro 10 339 133, et ce, **sans contrepartie** (étant donné que les sommes ont été payées). Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

14- MTQ-signalisation aut.20-non-accès.

La municipalité a reçu la lettre de confirmation du Ministère des Transports concernant la signalisation sur l'autoroute 20. Il autorise la signalisation sur un côté de l'autoroute 20. Une lettre leur sera envoyée.

2013-05-072

15- Contribution Fondation Hôtel Dieu d'Arthabaska.

Cette résolution annule la résolution 2013-03-047

CONTRIBUTION AU PLAN DE MODERNISATION DE L'HÔTEL-DIEU-D'ARTHABASKA

ATTENDU QU'un comité de mobilisation citoyenne supporté par la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska désire appuyer un projet historique de modernisation de l'hôpital régional Hôtel-Dieu d'Arthabaska nécessitant un investissement de 44 M\$;

ATTENDU QUE ce comité sollicite une contribution du milieu par une participation financière significative des municipalités faisant partie du territoire de la MRC d'Arthabaska et de L'Érable pour un montant de 3 \$ par habitant par année, et ce, sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE les sommes amassées dans le cadre de cette campagne contribueront directement au mieux-être de tous les citoyens en dotant le centre hospitalier de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet améliorera la performance de l'établissement pour faire face aux besoins accrus de la population;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-Samuel bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de René Bergeron, appuyée par Grégoire Bergeron, il est résolu à majorité :

QUE la Municipalité de Saint-Samuel accepte de participer à cette campagne de financement pour la modernisation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, en contribuant pour un montant de 3 \$ par habitant, pour une première année;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel demande à la MRC d'Arthabaska de prélever ce montant à même les quotes-parts municipales;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC d'Arthabaska ainsi qu'à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

16- Période de questions.

Diverses questions ont été discutées.

18- Affaires nouvelles.

2013-05-073

18.1- Suivi d'une construction : 105, rue Curé-Baron

Considérant la construction d'une résidence unifamiliale débutée le 1^{er} juillet 2009 sur le lot 299 au 105, rue Curé-Baron à Saint-Samuel;

Considérant après deux ans, qu'un permis de rénovation émis le 21 juillet 2011 d'une durée d'un an pour terminer la finition extérieure de la nouvelle construction avec mention de l'obligation de terminer le revêtement extérieur au mois de juillet 2012 afin d'éviter à la municipalité d'entamer des procédures légales appropriées;

Considérant le terrain en mauvais état dans le nouveau développement résidentiel;

Considérant la tolérance que la municipalité a bien voulu lui accorder après 3 ans.

Pour ces motifs,

Il proposé par M. Léo Gauthier, appuyé par Mme Manon Beaudet et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater l'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne afin d'émettre une mise en demeure affectant les propriétaires du 105, rue Curé-Baron de se conformer d'ici le 15 août 2013. Après ce délai la municipalité se verra dans l'obligation d'entreprendre les procédures légales pour faire respecter les règlements d'urbanisme de Saint-Samuel.

Sur proposition de Léo Gauthier, appuyée par Manon Beaudet, il est résolu que l'inspectrice en bâtiment est autorisée à envoyer une mise en demeure au 105 Curé Baron pour se conformer à la réglementation au règlement d'urbanisme

2013-05-074

18.2- Avis de motion -règlement d'emprunt – camion usagé et équipement de déneigement.

Madame Manon Beaudet conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion usagé et de l'équipement à neige.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2013-05-075

18.3- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil dépose l'inventaire des travaux en entretien et en immobilisation routier pour l'année 2013, les priorités sont : les rangs 2, 3, 4, 5, 12, 15 rue de l'Église, rue Ste-Hélène, domaine Vigneault, domaine Mathée pour du rechargement et réparation d'asphalte, trou d'homme, glissière de pont, ponceau pour une estimation des coûts à 145 000\$, ces travaux ont été répertoriés par l'inspecteur en voirie en collaboration avec le conseiller responsable.

Tel que demandé par le député de Drummond-Bois-Francs, M. Sébastien Schneeberger, ce dossier lui sera présenté en vue de l'obtention d'une aide financière à la réalisation des travaux de voirie sur le territoire de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

19- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20 h 30. La séance est close.

**René Mongrain,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**